

AVAS
*Association Volontaire des Actionnaires Salariés et Anciens Salariés
du Groupe TOTAL*

Courbevoie le 20 décembre 2009

A l'attention de Mesdames et Messieurs les Adhérents de l'AVAS

Chers amis,

A la demande et avec l'appui de la majorité du Conseil d'administration de votre association AVAS, je suis à nouveau Président de l'AVAS depuis le 8 décembre 2009.

Tout d'abord, parce qu'il y avait vacance du Bureau, et donc du mandat de Président. Le bureau n'avait pas été élu depuis juin 2007, alors qu'il est censé être élu chaque année selon nos dispositions statutaires. Ces dysfonctionnements sont bien évidemment regrettables et sont en premier lieu de la responsabilité du Président de l'époque.

Plus fondamentalement, les principes, qui ont présidé à la création il y a 23 ans et au développement passé de l'AVAS ont pu, depuis quelques années, s'éteindre dans l'esprit de quelques uns de ses dirigeants. Les raisons en sont multiples.

D'abord parce que, depuis 2003, les actionnaires salariés de Total ont perdu pour l'essentiel le droit de vote individuel. Une des légitimités de l'AVAS était de recueillir le maximum de droits de vote pour les exercer en Assemblée Générale des actionnaires et peser, éventuellement avec le soutien d'investisseurs internationaux réputés, sur les actions du management de Elf puis de Total, en regard des principes de gouvernement d'entreprise, de la stratégie définie avec les actionnaires ou de la responsabilité sociétale et environnementale de la Société.

Si les objectifs de l'AVAS sont inchangés, les modalités d'action doivent, dans un tel contexte, prendre une autre forme. La première condition est que l'AVAS soit représentée de manière significative dans les Conseils de surveillance d'actionnariat salarié. Ainsi, pour le principal fonds, le score de la liste commune AVAS-SICTAME n'a cessé de croître depuis 2003 : de 18,6 % des voix en 2003 à 21,4 % en 2006 et 23,5 % en novembre 2009 ; pour la première fois, la liste AVAS-SICTAME arrive en tête.

La mission est accomplie, et ce grâce à l'accroissement du nombre des électeurs qui nous soutiennent.

La déclinaison de ces succès électoraux auprès de la Société, des actionnaires salariés et de tous les actionnaires, reste néanmoins difficile. D'abord parce que la représentation des actionnaires salariés a été et demeure considérablement entravée par la présence de représentants de l'entreprise dans les Conseils de surveillance des fonds d'actionnariat salarié. Dans le passé, cette présence était fortement limitée par la loi. Mais chez Total, comme dans une large majorité des sociétés du CAC40, au fil du temps, et avec l'insuffisante implication d'un grand nombre de représentants des actionnaires salariés, les employeurs, dont la représentation dans les conseils de surveillance des fonds s'est accrue après la loi Fabius, ont perverti l'actionnariat salarié en une modalité d'autocontrôle de l'actionnariat par ses dirigeants, et ce à peu de frais. Comme nous n'avons cessé de le dire, ceci est contraire aux principes de bonne gouvernance, nuisible à l'ensemble des actionnaires, et tout particulièrement aux actionnaires salariés.

Certes, nous sommes parvenus avec l'aide du SICTAME à obtenir l'accord du Conseil de surveillance du principal fonds d'actionnariat salarié de Total, mais aussi le soutien du Comité d'Entreprise de Total, pour proposer à plusieurs reprises des résolutions en Assemblées Générales de Total. Sans jamais avoir l'agrément du Conseil d'administration, certaines ont recueilli des scores impressionnants frôlant ou dépassant les 40 ou 50 %. Ces scores reflètent la crédibilité des actions que nous avons menées. Avec le recul, la récurrence de la proposition d'actions gratuites pour tous les salariés s'est révélée prémonitrice : en effet, la loi du 30 décembre 2006 y a contraint finalement. Cette action doit se poursuivre et s'amplifier. En interne, elle reste soumise à de nombreuses difficultés.

AVAS
Association Volontaire des Actionnaires Salariés et Anciens Salariés
du Groupe TOTAL

Ainsi, si le principe d'un vote direct des actionnaires salariés ou de leurs seuls représentants élus a été jusqu'à maintenant affiché plus ou moins haut par les défenseurs de l'actionnariat salarié, ou prétendus tels, ces derniers ne sont pas parvenus à atteindre cet objectif par la voie du lobbying politique. AVAS et d'autres représentants des actionnaires n'ont pas mieux réussi (en 2004 puis en 2008) au sein de Total, pour qui il est « hors de question » que seuls les représentants des porteurs de parts prennent part au vote pour les décisions d'Assemblée Générale ou l'apport de titres lors d'OPA/OPE.

Aujourd'hui, les conséquences sociales de la crise financière, économique et morale que nous subissons sont encore mal évaluées. Elles vont se manifester de plus en plus cruellement. Certains milieux patronaux peuvent être d'ailleurs tentés par la politique du pire, en verrouillant les modes de représentation légaux des salariés, pour atteindre une situation de conflit incontrôlé. Pour se prémunir de cette angoissante dérive, il est plus que jamais nécessaire de revenir aux fondements de la participation : participation à la gestion, aux fruits de la production et au capital. Oublions les errements du laisser-faire et privilégions le dialogue social !

A l'aune des expériences passées, la défense réelle des actionnaires salariés implique de diversifier les approches. Ne plus se limiter aux canaux habituels de l'influence dont le caractère émollient n'est aujourd'hui que trop visible. Les énergies s'y épuisent et les esprits s'y corrompent.

C'est d'abord en informant au mieux les actionnaires salariés de l'ensemble des possibilités (fiscales, financières) de l'épargne salariale que nous pourrions re-dynamiser notre socle d'adhérents... et accroître notre crédibilité auprès de vous et des futurs adhérents. Il est d'ailleurs remarquable que cet axe de développement de l'AVAS ait été ignoré ces derniers temps. Comme si l'entrelacs de dispositions législatives et réglementaires de l'actionnariat salarié et de l'épargne salariale conduisait à en oublier les atouts les plus récurrents.

Du point de vue politique, c'est en défendant les actionnaires salariés avec le soutien des investisseurs comme l'ont démontré les actions réussies, la crédibilité gagnée et les résultats obtenus dans le passé, que l'AVAS reconquerra son influence réelle et sa crédibilité auprès de l'entreprise. C'est ce que je me suis appliqué à faire durant près de 20 ans. Cela passe aussi par la réactivation des réseaux nationaux et internationaux afin de renouveler les modalités de promotion et de défense des actionnaires salariés. C'est seulement à ce prix que les petits jeux d'influence syndicale et personnelle, manipulés par l'employeur, seront ramenés à ce qu'ils sont : la négation de l'intérêt des actionnaires salariés, et plus généralement de tous les actionnaires.

C'est dans cet esprit et avec ces objectifs que je reprends la Présidence de l'AVAS.

J'entends également préserver l'indépendance de l'AVAS. Or, certains, prétendant une dépendance de l'AVAS par rapport au SICTAME, ont tout fait pour casser un partenariat dont les résultats électoraux de la liste AVAS-SICTAME illustrent la pertinence, et pour placer l'AVAS sous la dépendance de la Direction de Total. Les auteurs de ces manœuvres sont d'ailleurs les mêmes qui :

- oublient qu'ils n'ont contribué en rien au développement de l'AVAS auprès des salariés actifs ;
- oublient de rappeler que nos succès électoraux sont plus liés à l'action du SICTAME par la conquête d'électeurs que la consolidation, dans une stratégie de donjon, d'une population de retraités en attrition par construction ;
- semblent incapables d'exprimer en quoi les intérêts de l'AVAS divergent de ceux du SICTAME, si ce n'est en affirmant que les locaux dont l'AVAS dispose sont en danger ;
- omettent de parler de l'influence et des tentations que Total et d'autres leur dispensent. La loi est ainsi faite que les associations d'actionnaires salariés ne disposent légalement d'aucun moyen ou d'aucune protection de l'entreprise. Ce résultat n'est-il d'ailleurs pas une des preuves de l'échec d'une stratégie d'une représentation non syndicale de l'actionnariat salarié qui s'exonère de la capacité d'influence à l'extérieur de l'entreprise ? Paradoxalement, l'indépendance de certains retraités peut s'arrêter à la frontière de la mise à disposition d'un badge d'accès à la Tour Coupole, au restaurant d'entreprise, à un local avec facilités administratives...

AVAS
Association Volontaire des Actionnaires Salariés et Anciens Salariés
du Groupe TOTAL

L'AVAS est et restera indépendante, y compris de la Direction de l'entreprise. Elle entend défendre les intérêts de tous les actionnaires salariés et anciens salariés, avec tous ceux qui partagent son point de vue et ses objectifs. Elle est ouverte aux actifs et aux retraités, qu'ils soient syndiqués ou pas, qu'ils soient syndicalistes ou pas. La promotion de l'actionnariat salarié est l'affaire de tous et l'AVAS n'a aucune raison de se priver des compétences de tous ceux de ses adhérents qui partagent ses objectifs.

Dans cette action, je sais pouvoir compter sur le soutien actif de tous ceux d'entre vous qui croient en la défense véritable et désintéressée des droits des actionnaires salariés et notamment, du Bureau d'AVAS élu ce 8 décembre dernier, ainsi que sur une large majorité du Conseil d'administration d'AVAS, tel qu'issu de l'Assemblée Générale du 4 mai 2009.

Au nom du Bureau et du Conseil d'administration d'AVAS, je formule pour votre famille et vous-même nos vœux les plus chaleureux pour ces fêtes de fin d'année et pour l'année à venir. J'espère qu'en 2010 nous pourrons, ensemble, poursuivre le développement de l'actionnariat salarié dans ce Groupe Total, envers lequel nous avons un très fort affectio societatis.

En vous remerciant par avance de votre soutien et de toute proposition ou contribution pour re-dynamiser l'AVAS, veuillez croire, Chers Amis, en mon fidèle dévouement.

Jean-Aymon MASSIE
Président de l'AVAS
8, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Pour mémoire :

- Composition du Bureau, tel qu'élu par le Conseil d'administration du 8 décembre 2009 :

Président : Jean-Aymon MASSIE
Vice-Président : Bernard BUTORI
Secrétaire Général : Dominique CHASSEGUET
Secrétaire Général Adjoint : Alain CABRERA
Trésorière : Marie-Claire VIVIER
Conseiller : Géza GALFI
Conseiller : Jacques SARFATTI

- Composition du Conseil d'administration, à l'issue de l'AG du 4 mai 2009 :

D. Antoine, J.M. Biermé, B. Butori, A. Cabrera, D. Chasseguet, B. Clergeat, L. Fimbi, G. Galfi, J. Georger, B. de Givry, M. Goubly, B. Henri, S. Lembeye, J.R. Marabelle, J.A. Massie, J.P. Olivier, S. Onuotu, A. Perrodon, R. Rodgold, C. Royer, J. Sarfatti, M.C. Vivier.